

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 6 septembre 2011

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. George Jenkins	Monsieur George Jenkins; conseil d'arrondissement du 6 septembre 2011 :		DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION TRAVAUX PUBLICS
	M. Jenkins soumet deux questions aux soins du conseil d'arrondissement :		
	 Question répondue sur place; voir « Dossiers fermés ». M. Jenkins dit constater une absence de synchronisation dans la séquence des feux de circulation qui sont installés 	J. Savard	LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, DÉCLARE QUE LA QUESTION MÉRITE VÉRIFICATION. M. JENKINS SERA TENU INFORMÉ DU RÉSULTAT DE CES RECHERCHES.
	le long du boulevard Rosemont. Il désire obtenir des renseignements sur cet état de fait.		REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS. DOSSIER GDC: 11-251099

Mise à jour : 6 octobre 2011 / Page 1 de 4

M. Gervais L'Heureux	Monsieur Gervais L'Heureux; conseil d'arrondissement du 6 septembre 2011 :		DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION TRAVAUX PUBLICS
	M. L'Heureux aborde la question des difficultés d'accès au stationnement sur rue lorsqu'un entrepreneur installe des panneaux d'interdiction pour cause de travaux. Il dit avoir observé la pose de tels panneaux malgré l'absence de chantiers, ce qui l'amène à soupçonner que des entrepreneurs agiraient sans avoir obtenu préalablement les autorisations requises auprès de la Ville. M. L'Heureux donne l'exemple récent de la rue Boyer, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse, où l'intediction de stationnement ne s'était pas accompagnée de travaux.	J. Savard	LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, CONFIRME QUE L'ARRONDISSEMENT DEMEURE RESPONSABLE EN MATIÈRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE STATIONNEMENT. DE TELLE SORTE, LA POSE D'UNE SIGNALISATION TEMPORAIRE D'INTERDICTION DU STATIONNEMENT DOIT ÊTRE LIÉE À L'ÉMISSION D'UN PERMIS. DES VÉRIFICATIONS SERONT EFFECTUÉES QUANT AU CAS DÉCRIT PAR LE CITOYEN L'HEUREUX ET CE DERNIER SERA INFORMÉ DES RÉSULTATS DE CETTE RECHERCHE. REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR SUITES APPROPRIÉES. DOSSIER GDC: 11-209456

Mise à jour : 6 octobre 2011 / Page 2 de 4

Mme Nicole Morency	Madame Nicole Morency; conseil d'arrondissement du 6 septembre 2011 :	DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION TRAVAUX PUBLICS
	Mme Morency habite à proximité des rues Molson et Jourdain. Elle mentionne que la Ville a retiré durant l'automne 2009 une plage d'interdiction de stationnement à l'intersection de ces deux voies, immédiatement face au parc Rosemont et cette intervention a eu pour incidence directe de réduire considérablement les marges de manœuvre des équipements de déneigement. En avril 2010, Mme Morency a soumis une requête afin que soit réaménagé cet espace d'interdiction, mais cette demande est demeurée à ce jour sans suite. Mme Morency désire connaître les motifs ayant conduit à la modification de cette signalisation. De même que les coûts associés à ce changement.	LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LA MODIFICATION À LA SIGNALISATION A ÉTÉ INTRODUITE À LA DEMANDE DES DÉNEIGEURS. DES VÉRIFICATIONS SERONT EEFFECTUÉES ET MME MORENCY SERA TENUE AU FAIT DE CETTE DÉMARCHE. LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, DONNE L'ASSURANCE QUE CETTE REQUÊTE SERA TRAITÉE AVEC LA COLLABORATION DU CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, M. MARC-ANDRÉ GADOURY. REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.
		DOSSIER GDC : 10-72067 ET 11-251147

Mise à jour : 6 octobre 2011 / Page 3 de 4

M. Fred De Cevita	Monsieur Fred De Civita ; conseil d'arrondissement du 6 septembre 2011 :		DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
	 M. De Cevita effectue deux interventions auprès du conseil : 1. M. De Civita informe les membres qu'un conteneur a été installé dans la ruelle arrière donnant vis-à-vis le 6650, 2e Avenue. Il veut obtenir l'assurance que cette occupation du domaine public reste conforme. 	J. Savard	Le directeur des Travaux publics, M. Jacques Savard, s'enquiert de la requête et veillera à ce que la réglementation municipale soit respectée. Requête référée à la Direction des travaux publics, pour vérification.
	2. M. De Cevita rapporte que la Ville a entrepris des travaux d'émondage d'arbres sur la 2e Avenue et signale que des amoncellements de branches jonchent la voie publique. Il y aurait lieu de procéder au ramassage de ces végétaux.	J. Savard	LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, INDIQUE QUE LES ACTIONS APPROPRIÉES SERONT POSÉES, LE CAS ÉCHÉANT. REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR VÉRIFICATION.

Mise à jour : 6 octobre 2011 / Page 4 de 4